

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 31 mars 2011

L'an deux mil onze, le trente-et-un mars à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le vingt-quatre mars 2011, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD (*maires adjoints*)

Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Nathalie POUILLE, Monique RISCH, Chantal WALTER, (*conseillers municipaux*)

Secrétaire de séance : Nathalie POUILLE

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.
Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 24 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à modifier l'ordre des points soumis à l'ordre du jour.

1. FINANCES

1.1. Compte administratif 2010 - Commune

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Sur le rapport présenté par Yves GITTON
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

a) donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		178 727,55	447 446,44		447 446,44	178 727,55
Opérations de l'exercice	1 825 303,76	2 370 148,64	828 477,30	1 119 312,16	2 653 781,06	3 489 460,80
Résultat de clôture		544 844,88		290 834,86		835 679,74
Reste à réaliser			514 900,00	262 100,00	252 800,00	
Totaux cumulés	1 825 303,76	2 548 876,19	1 275 923,74	1 119 312,16	3 101 227,50	3 668 188,35
Résultat définitif		723 572,43	156 611,59			566 960,85

b) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

d) Approuve ces comptes

1.2. Compte de gestion 2010 - Commune

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur

Sur le rapport présenté par Yves GITTON
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.3. Compte administratif 2010 – ateliers locatifs

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Sur le rapport présenté par Yves GITTON
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

a) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		67 727,18	64 850,25		64 850,25	67 727,18
Opérations de l'exercice	158 142,41	260 138,98	81 304,36	72 842,25	239 446,77	332 981,23
Résultat de clôture		101 996,57	8 462,11			93 534,46
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	158 142,41	327 866,16	146 154,61	72 842,25	304 297,02	400 708,41
Résultat définitif		169 723,75	73 312,36			96 411,39

b) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

d) Approuve ces comptes

1.4. Compte de gestion 2010 – Ateliers locatifs

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur

Sur le rapport présenté par Yves GITTON
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.5. Compte administratif 2010 – assainissement

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Sur le rapport présenté par Yves GITTON
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

- a) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		130 651,48		1 914,85		132 566,33
Opérations de l'exercice	200 113,73	79 100,87	3 338,11	3 338,11	203 451,84	82 438,98
Résultat de clôture	121 012,86				121 012,86	
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	200 113,73	209 752,35	3 338,11	5 252,96	203 451,84	215 005,31
Résultat définitif		9 638,62		1 914,85		11 553,47

- b) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- c) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d) Approuve ces comptes

1.6. Compte de gestion 2010 – Assainissement

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur

Sur le rapport présenté par Yves GITTON
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.7. Compte administratif 2010 – IFA (Intervention foncière et Aménagement)

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Sur le rapport présenté par Monsieur GITTON
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

- a) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		1 179 756,57		216 294,93		1 396 051,50
Opérations de l'exercice	1 592 622,24	1 864 556,05	1 326 401,54	1 333 722,01	2 919 023,78	3 198 278,06
Résultat de clôture		271 933,81		7 320,47		279 254,28
Reste à réaliser						
Totaux	1 592 622,24	3 044 312,62	1 326 401,54	1 550 016,94	2 919 023,78	4 594 329,56
Résultat définitif		1 451 690,38		223 615,40		1 675 305,78

- b) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- c) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d) Approuve ces comptes

1.8. Compte de gestion 2010 – IFA (Intervention foncière et Aménagement)

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur

Sur le rapport présenté par Monsieur GITTON
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.9. Affectation de résultat 2010 - Commune

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité, décide qu'une somme de 409 411 € sera affectée à la section d'investissement art. 10682.

1.10. Budget primitif 2011 - Commune

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2011 de la commune qui s'équilibre à la somme de

Section fonctionnement	3 201 942 €
Section investissement	<u>1 612 503 €</u>
Total	4 814 445 €

1.11. Affectation de résultat 2010 – Ateliers locatifs

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation de la somme de 73 312 € à la section d'investissement.

1.12. Budget primitif 2011 – ateliers locatifs

Rapporteur : Yves GITTON

Fidèle au document présenté en commission des finances, le budget primitif 2011 des ateliers locatifs dont l'équilibre est de

Section fonctionnement	308 421,39 €
Section investissement	<u>170 781,36 €</u>
Total	479 202,75 €

est adopté à l'unanimité.

1.13. Vote des taux des trois taxes

Rapporteur : Yves GITTON

Yves GITTON propose de maintenir le taux des trois taxes identiques à 2010. A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la non augmentation des taxes.

1.14. Vote des subventions aux diverses associations

Rapporteur : Dominique BERNARD – Michelle TORTOSA

Après avoir souligné le rôle important des associations, les présidents de l'OMS et de l'OMCL, sans prendre part au vote, propose le versement d'un montant de 56 000 € aux associations ci-dessous :

	2011
OMS	900,00 €
OMCL	17 000,00 €
AEPB	2 100,00 €
Tennis club	1 900,00 €
Basket club	9 300,00 €
Club canin	500,00 €
CSF	1 000,00 €
Cyclo	1 500,00 €
Danse	2 400,00 €
FB2M	2 000,00 €
Gymnastique volontaire	500,00 €
Karaté	1 600,00 €
Volley	2 800,00 €
Bibliothèque	4 500,00 €
Les enfants font la fête	500,00 €
Chemins de la musique	300,00 €
JALMAV	300,00 €
VALMORENCY (édition d'un livre)	500,00 €
Comité des fêtes	2 700,00 €
Sapeurs pompiers	450,00 €
FACAPL	276,00 €
Prévention routière	106,00 €
AGMG	89,00 €
Croix rouge	86,00 €
Collège Maubuisson	1 864,00 €
FCPE collège	30,00 €
PEEP collège	30,00 €
Association des secrétaires généraux	80,00 €
DIVERS	689,00 €
TOTAL	56 000,00 €

La délibération est adoptée.

1.15. Fixation des séjours de 2011 (ALSH) et accueil ados

Rapporteur : Patricia ZEISS

Patricia ZEISS propose de délibérer sur les tarifs été 2011 de l'ALSH qui organise deux séjours à Buthier (77) et la Bresse (88) pendant les vacances d'été ainsi que du tarif pour les activités ados.

À l'unanimité, les montants ci-dessous sont approuvés.

Séjours	Dates	Age	Participation
Buthier (77)	Du 18 au 22 juillet	6 – 12 ans	280 €
La Bresse (88)	Du 20 au 27 août	10 – 14 ans	380 €
Frépillon (activités ados)	4-5-8-11-12 juillet	13 – 17 ans	8,50 € par ½ journée

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Demande de subvention – année 2011 – dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) travaux école maternelle

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose de présenter une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) ex DGE pour les travaux de l'école maternelle, dans le cadre du contrat régional.

À l'unanimité, le Conseil autorise la demande.

2.2. Création d'un site web public dans le cadre du dispositif web pro (Région IDF)

Rapporteur : Patricia ZEISS

M. le Maire est autorisé à l'unanimité à lancer un appel d'offres et à solliciter auprès du Conseil régional d'Ile de France une subvention pour la création d'un site web.

2.3. Convention avec l'association Balle de match de Frépillon

Rapporteur : Dominique BERNARD

Suite aux difficultés financières rencontrées par l'association Balle de match, le Conseil municipal est invité à délibérer sur la mise à disposition gratuite des cours de tennis.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.4. Annulation de titres sur exercices antérieurs – budget communal – loyer tennis

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, décide d'annuler les titres de recettes pour un montant de 7 500 € à l'encontre de l'association balle de match pour les loyers 2009 – 2010, suite à l'engagement de redressement du tennis club.

2.5. Autorisation de signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux et de la voirie (Boudar – République)

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose la nécessité de procéder à l'enfouissement des réseaux des rues du Boudar et de la République du n° 61 au n° 75 et d'élargir les trottoirs pour les rendre conforme aux normes d'accessibilité. Cette opération s'inscrit dans la continuité de l'opération de construction des logements des Carreaux et à l'engagement de la Municipalité auprès des riverains.

Oui l'exposé de M. le Maire le Conseil municipal autorise la signature d'un marché avec le BET COLAS.

2.6. Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement des bâtiments communaux

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé qu'en date du 18 février 2009 la SARL RIQUIER SAUVAGE et EPBV ont été retenus pour la maîtrise d'œuvre des bâtiments communaux. Il s'est avéré nécessaire pendant les phases d'études d'exclure du marché les travaux liés à la mairie et d'ajouter les travaux préconisés dans le diagnostic

d'accessibilité réalisé en octobre dernier et de renforcer les dispositifs conduisant à des économies d'énergie (isolation – géothermie).

Ces changements modifient le taux de rémunération des contractants.

Il convient donc de signer un avenant n° 1.

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer l'avenant.

2.7. Autorisation de signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de ravalement de la mairie

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la délibération relative à l'avenant n° 1, M. le Maire expose la nécessité de signer un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la mairie puisque ceux-ci ont été retirés du marché initial.

Une annonce a été publiée le 28 janvier dernier, en vue de lancer la consultation :

4 cabinets ont répondu ; après analyse des offres, le cabinet RQUIER SAUVAGE a été retenu.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature du marché.

2.8. Autorisation de signature d'un marché avec la société EMULITHE en vue de la réalisation de travaux d'adduction d'un local télécom

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la construction par France télécom d'un NRA qui améliorera l'accès au haut débit de la Commune, il convient de réaliser des travaux d'enfouissement et de passage de réseaux.

Après consultation des entreprises, le Conseil municipal, à l'unanimité, a retenu la société EMULITHE pour un marché de travaux de 69 875,30 € HT.

2.9. Désignation d'un membre du Conseil municipal à l'Office municipal des sports

Rapporteur : Dominique BERNARD

Suite à une modification de présidence d'association et de la volonté de représentativité de chacun, Dominique BERNARD propose de remplacer Patricia POIZAC, membre représentant le Conseil municipal à l'Office Municipal des Sports par Raynald BEAUFILS.

Madame POIZAC continue à siéger en qualité de présidente de la Danse.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

2.10. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant auprès de la CLIS (Traitement des déchets à Saint-Ouen-L'Aumône)

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est invité à désigner deux membres représentant la commune auprès de la CLIS suite à la demande de Monsieur le Préfet en date du 14 mars 2011.

Patricia ZEISS et Monique RISCH sont renouvelées dans leur fonction.

2.11. Autorisation de signature d'une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER

Rapporteur : M. le Maire

La SAFER a modifié deux points dans sa convention initiale : le montant du forfait annuel et la création d'un portail internet.

Ces modifications succinctes nécessitent la signature d'une nouvelle convention. M. le Maire rappelle le rôle important de la SAFER qui assure une veille foncière sur le territoire.

Oui l'exposé, le Conseil municipal autorise à l'unanimité, la signature de la convention.

2.12. Diagnostic réalisé dans le cadre du PAVE et accessibilité des ERP

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle les obligations qui sont nôtres de réaliser d'une part un plan d'aménagement des voiries et espaces publics et d'autre part un diagnostic accessibilité des ERP.

L'ensemble de ces obligations ont été réalisés en fin d'année 2010.

Le conseil prend acte des diagnostics dont le coût pour le pave est de 80 000 € approximativement et 400 000 € pour l'accessibilité des ERP.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire porte à connaissance des conseillers la tenue d'une enquête publique pour l'autorisation d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le territoire de la commune de St Ouen l'Aumône au lieu dit « Fond de vaux ».

L'ordre du jour est terminé, M. le Maire lève la séance à 23 h 00.
